

DECRET N° 95-12 du 24 Janvier 1995

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1995 de la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU l'Ordonnance N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-165 du 8 Mai 1989 portant approbation des statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le Décret N° 93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance 11 Janvier 1995 ;

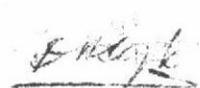
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le Budget Prévisionnel d'Exploitation et le Programme d'Investissement Exercice 1995 de la Loterie Nationale du Bénin tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

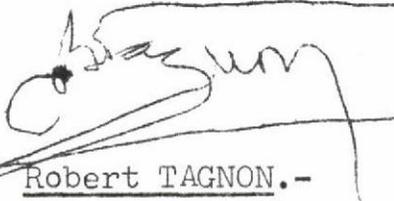

Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



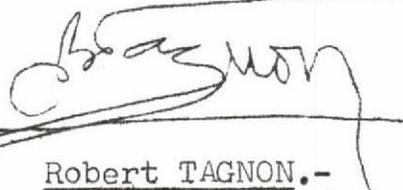
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 SES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MPRE-
MF 8 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM
2 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-